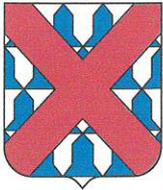


MAIRIE
DE**BAULON**

35580

Le quatre juin deux mille vingt-et-un, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-et-un, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : MM. VERON Christophe, VIRONDEAU Fabien, Mme PIERROT Béatrice, M. PERTHUIS-GAUTIER Baptiste, Mme BONNY Michelle, MM. CRAMBERT Jean-Paul, HARDY Patrick (arrivé à 20h33), Mme PIERSON Nelly, M. de PIOGER Marc, Mmes ARTARIT Karine, LANÇON Gentiane (arrivée à 20h36), MM. HAMON Ludovic, BICHET Guillaume, Mme SAËZ Lucie, M. GEORGEAULT Xavier, Mme GRIMAUULT Séverine

Absents excusés : Mme LEROY Marie-Françoise donne pouvoir à M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme GODARD Carole donne pouvoir à Mme GRIMAUULT Séverine, Mme LORGEUX Karine donne pouvoir à M. GEORGEAULT Xavier

Mme PIERROT Béatrice est désignée secrétaire de séance

2021-062-08 –CANTINE ET GARDERIE – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS

Sur proposition et présentation des membres de la commission « affaires scolaires » réunis le 26 mai 2021, Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur de la cantine et de la garderie compte tenu notamment de la mise en place d'un portail familles à compter du 1^{er} septembre 2021, Considérant la volonté d'adapter les tarifs qui n'ont pas été révisés depuis 2019, et le souhait de rendre progressif le tarif de la garderie le soir à partir de 18h par quart d'heure,

Mme ARTARIT propose de valider le projet de règlement intérieur ci-annexé et les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

Garderie :

TARIFICATION horaires	TARIFS
07H00 – 08H20	1,65€
16H30 – 18H00	1,65€
Au-delà de 18h00 application d'une majoration de 0.25€ par quart d'heure :	
16h30 – 18h15	1,90€
16h30 – 18h30	2,15€
16h30 – 18h45	2,40€
16h30 – 19h00	2,65€
Retour de l'étude surveillée (assurée par l'école privée) 17h00 - 18h00	1,11€
Pour toute fréquentation au-delà de 19h00	10€/famille

Cantine :

TARIFICATION	
Repas enfant	3,85€
Repas majoré	4,50€
Repas pour enfant non résident	4,36€

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le 11 JUIN 2021

ID : 035-213500168-20210604-2021_062_08-DE

(hors critères de prise en charge)	
Repas adulte	5,72€
Repas agent communal	3,53€
Couvert pour repas allergique	0,50€

M. GEORGEAULT alerte l'assemblée sur l'impact de l'augmentation significative des prix de +4%, qui pourra être conséquent pour les familles les plus modestes et/ou dont le nombre d'enfants scolarisés est multiple. Il suggère de rapprocher une augmentation au maximum à l'indice du coût de la vie.

Il est répondu que l'augmentation est à rapprocher de 2 années sans modification de tarifs, et que Baulon pratique des prix bas comparativement aux communes du secteur.

De plus, M. le Maire indique qu'une réflexion va être menée avec les communes de Bovel et Lassy pour étudier la mise en place du tarif de repas à 1€ pour les foyers les plus modestes, subventionnés par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie et de la cantine ci-annexé ;
- **APPROUVE** la modification tarifaire telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à appliquer les mesures présentées ci-dessus.**

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 1 (M. GEORGEAULT)

Abstention : 0

Affaire inscrite à l'ordre du jour,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe VERON

